



École
nationale
des
chartes

La direction

Paris,
le 8 décembre 2016

Référence : délibération
n°2016.15

Affaire suivie par Élise
Bruneval

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2016 N°2016.15

Le Conseil d'administration de l'École nationale des chartes, dans sa séance du
18 novembre 2016,

APPROUVE

les dons et legs d'un montant de 21 260 €.

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Paris, le jeudi 8 décembre 2016,

Le président du conseil d'administration

Louis Gautier

*Membre du campus
Condorcet-Aubervilliers
et de la ComUE
Paris Sciences et Lettres*

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
19, rue de la Sorbonne
F-75005 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
communication@
enc-sorbonne.fr
www.enc-sorbonne.fr